

Madame, Monsieur,

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'établissement se trouverait momentanément isolé.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux.

1. Pour répondre à cette démarche, un exercice de mise à l'abri renforcée à cause d'une intrusion malveillante aura lieu leJEUDI 10 NOVEMBRE..... vers10H.....heures.
2. L'exécution de cet exercice consistera à :
 - Verrouiller les accès des locaux scolaires
 - Simuler un appel aux forces de l'ordre et aux services de secours
 - Simuler une barricade devant les portes des locaux retenus
 - Adopter une posture de protection (élèves et enseignants allongés)
 - Adopter un comportement adapté (silence absolu)

Toutes ces instructions feront l'objet d'un travail préalable avec les élèves.

Je vous remercie de contribuer à la réussite de cet exercice en expliquant aussi à votre enfant les raisons qui justifient son exécution comme cela se fait déjà très régulièrement pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie.

Ces exercices doivent permettre aux élèves d'acquérir les bons gestes dans des situations de risque majeur quel qu'il soit.

A ...Bollène....., le.....19 octobre 2016.....

Le Proviseur
Geneviève Ovinet
Proviseur
34505 BOLLENE

